

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

COULEUR CAFE DISTRIBUTION
Facturation
25 RUE ARISTIDE BRIAND
87410 LE PALAIS SUR VIENNE

Numéro TVA: FR17510510258
SIREN: 510510258

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
1001 - CAFE ARABICA CLASSIC CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	102,60	1	102,60
1007 - CAFE ESPRESSO GOLD CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	97,31	1	97,31
1099 - CAFE ESPRESSO INTENSE CART FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	120,00	1	120,00
1080 - AROME CACAO VAN HOUTEN CART FISAX16 AROME CACAO VAN HOUTEN CART FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	55,85	1	55,85
1031 - BOISSON CAPPUCCINO CACAOTEE CAFE NOISETTES FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	77,60	1	77,60
1050 - BOISSON THE AROME CITRON CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	57,60	1	57,60

Conditions de règlement: À réception de commande

Total HT 510,96

Total TVA 5,5% 28,10

Total TTC 539,06

Payé 539,06

Reste à payer 0,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Crédit agricole

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Cle
18306	00010	36134613496	36

Adresse: CAE ROUEN (83210)

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
31/08/2025	539,06	Virement bancaire	

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CVG_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CVG_AUDIS-SN.pdf)